



# Retraités Cheminots

<http://www.fo-cheminots.com/retraites.html>

## Lettre aux Retraités

### Edito : c'est l'été !

#### Evolution des prix selon l'INSEE

2022 : + 5,9%

2023 :

Janvier : + 0,4%

Février : + 0,9%

Mars : + 0,9%

Avril : + 0,6%

Mai : - 0,1%

#### Evolution des pensions :

+0,8% au 1er janvier 2023

#### BON A SAVOIR

Caisse de Prévoyance SNCF  
04 95 04 04 04

Services aux Retraités  
SNCF : 0809 400 110  
(numéro vert)

Quand vient l'été, il est temps de penser aux vacances, qui doivent être pour nous l'occasion de recharger les batteries avant les combats de la rentrée. Evidemment, pour les retraités, les vacances, c'est tous les jours... et les luttes pour les revendications, elles, ne prennent pas de congés ! A propos de congés, il est de bon ton de rappeler que les congés payés sont un des acquis de la lutte, de la grève générale de juin 1936 et aucunement un cadeau d'un gouvernement quel qu'il soit... Voilà donc un sujet de débat, en réunion syndicale ou à l'heure de l'apéritif : on a vu ces derniers mois dans les manifestations contre la réforme des retraites quelques pancartes proclamer « Macron, tu nous mets 64, on te mai 68 »... c'est vite oublier que ce sont les grandes grèves qui ont permis aux salariés de vaincre gouvernements et patronat, et pas de simples manifestations aussi nombreuses et aussi massives soient-elles. Si l'été est le temps des vacances, il peut être aussi celui de la réflexion en se replongeant dans quelques lectures historiques. Les bibliothèques des sections syndicales doivent aussi permettre aux adhérents et militants de s'instruire sur ce qui est notre mémoire commune à tous.



Et pour les vacances, encore faut-il en avoir les moyens ! L'inflation porte à l'ordre du jour la juste augmentation des pensions et pour cela le « pognon de dingue » ne manque pas :

- en 2022 le chiffre d'affaires des 40 plus grands groupes a augmenté de 22% à 1747 milliards d'Euros.
- la marge de ces 40 entreprises atteint 13,5% (historique !)
- en 2022, les dividendes versés aux actionnaires sont en hausse de 22%, à 70 milliards d'Euros.

Bel été à tous !

Bulletin rédigé par le Secrétariat des Retraités :

Gérard LE MAUFF, Alain SCHLICK, Claude DENIS, Christine DEVARENNE, Eric FALEMPIN, Patrick FAUCOUNEAU, François GRASA, Claude JEHAN, Jean-Louis PONNAVOY,



## COMMUNIQUE

**Après la journée du 15 juin 2023,**

**les retraités ne sont pas résignés, ils ne lâcheront rien.**

Les 9 organisations de retraités UCR-CGT, UCR-FO, UNAR-CFTC, UNIR CFE-CGC, FSU, Solidaires, FGR FP, LSR et Ensemble&Solidaires se félicitent du succès de la journée de mobilisation des retraités du 15 juin qui a vu plusieurs milliers d'entre eux se rassembler devant les préfetures, les CARSAT, le MEDEF, les médias locaux pour exiger une augmentation immédiate de leurs pensions.

Alors que l'inflation ne faiblit pas contrairement à ce que prétendent les discours officiels, alors que les produits de première nécessité atteignent des sommets, les retraités n'acceptent pas que leur pouvoir d'achat baisse régulièrement notamment depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Le 15 juin a été un nouvel avertissement lancé au gouvernement. Si celui-ci ne l'entend pas, les 9 organisations de retraités et retraitées prendront leurs responsabilités et appelleront les personnes retraitées à manifester à nouveau leur mécontentement et à exiger leur dû dès le mois de septembre.

D'ores et déjà, elles décident de diffuser et de faire signer massivement une carte-pétition qui dit clairement « Les retraités veulent 10% tout de suite comme première mesure pour compenser l'inflation et rattraper une part des pertes subies depuis des années ».

Avec l'intersyndicale nationale, les 9 organisations déclarent: « *L'expérience des 10 mois passés a démontré que l'unité des organisations syndicales professionnelles et de jeunesse sur des revendications communes permettait de construire le rapport de force.* ».

**Les retraités ne sont pas résignés. Ils ne lâcheront rien.**

**Revalorisation de 10% tout de suite des pensions !**

Paris le 20 juin 2023

## **Comité Exécutif UCR FO**

**14 et 15 juin 2023**

### **Résolution**

Le Comité exécutif de l'UCR FO réuni à Paris les 14 et 15 juin réaffirme son accord avec l'orientation défendue par la Confédération Générale du Travail FORCE OUVRIERE depuis notre dernière réunion, en particulier pour exiger le retrait de la Réforme des Retraites.

#### **Contre la réforme des retraites, Force Ouvrière ne baissera pas les bras**

Concernant cette réforme injuste et injustifiée, le Comité Exécutif considère que les moyens politiques utilisés par le Président de la République et son gouvernement sont antidémocratiques.

Alors que la majorité de la population et plus de 92% des salariés sont opposés au recul de l'âge de départ et à l'allongement de la durée de cotisation, le Président de la République et son gouvernement ont utilisé toutes les ressources anti-démocratiques de la Constitution pour faire passer cette loi, sans qu'elle ne soit votée par le Parlement. Ainsi, avant même son examen à l'Assemblée, programmé le 8 juin, la PPL (projet de loi Liot) avait été vidée de sa substance et la présidente de l'Assemblée avait prévenu qu'elle déclarerait irrecevables les amendements tentant de rétablir l'article 1, supprimé.

Aussi, le Comité exécutif se félicite de la décision du bureau Confédéral de ne pas participer à la réunion multilatérale (avec patronat et syndicats) proposée mi-juin par l'Élysée, qui aimerait bien siffler la fin de partie.

Mais, pour l'UCR FO, les millions de salariés, de jeunes, de retraités, de privés d'emploi, de citoyens qui tous ensemble manifestent et mènent le combat font la preuve de leur détermination, de leur volonté de gagner le retrait de la réforme des retraites.

Avec eux, avec la Confédération FO, le Comité exécutif de l'UCR FO refuse de tourner la page.

#### **Pour l'augmentation des pensions et des minimas sociaux**

Pour le Comité Exécutif, les 0,8 % d'augmentation des pensions de base du régime général octroyés au 1/01/23 sont vécus comme une véritable provocation face à une inflation estimée officiellement à plus de 6%, cette minuscule augmentation entérine de fait une nouvelle perte de pouvoir d'achat qui s'élève à plus de 7,5% depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et pèse lourdement sur le budget des retraités.

Ainsi,

**13 %** ont recours à des associations caritatives, à des magasins de déstockage pour se nourrir.

**49 %** renoncent à des dépenses telles que la culture, les sports et les loisirs.

**22 %** renoncent à des soins.

**33 %** accèdent difficilement aux transports urbains et l'écart se creuse en particulier dans les zones rurales.

Aussi, le Comité exécutif se félicite de la décision du groupe des 9 d'organiser le 15 juin 2023, dans tous les départements, des rassemblements pour exiger l'augmentation immédiate des pensions.

Pour l'UCR FO une telle initiative s'inscrit dans son combat pour faire aboutir sa plate-forme revendicative adoptée lors de ses différentes Assemblées générales, en particulier

L'indexation des pensions sur l'évolution du salaire moyen,

Le rattrapage immédiat des pertes dues à l'inflation, pertes qui s'élèvent depuis 2017 à près de 10%

Pas de pension inférieure au SMIC pour une carrière complète...

### **Pour la défense de la protection sociale collective**

Au moment où on célèbre le 80<sup>ème</sup> anniversaire du Conseil National de la Résistance qui préconisait la mise en œuvre d'un plan complet de sécurité sociale, le Comité exécutif rappelle, avec la Confédération, que « *la cotisation n'est pas un impôt, elle ouvre et finance des droits et ne peut être affectée à telle ou telle branche au nom d'une « solidarité » interbranches. Restaurer la cotisation sociale qui n'est rien d'autre que du salaire différé, cesser les exonérations, dans une vraie politique de l'emploi et des salaires, voilà ce que FO martèle sans relâche.* ».

Le Comité Exécutif de l'UCR FO reprend à son compte la position de la Confédération qui, à l'occasion de la réunion de la commission des comptes de la sécurité sociale, a rappelé « son opposition à toutes les exonérations, de surcroît non-compensées, et réitéré sa demande de conditionnalité des aides publiques. (...) »

Le Comité exécutif de l'UCR FO estime que la Confédération a eu raison de voter contre la Convention d'Objectif et de Gestion (COG) de la CNAV considérant, à juste titre, que les moyens alloués étaient insuffisants.

En effet, du fait de la volonté du gouvernement de précipiter la mise en œuvre de la contre-réforme des retraites, les employés des CARSAT et des services liquidateurs des retraites se retrouvent aujourd'hui assaillis de questions légitimes par les assurés concernés mais dans l'incapacité de les renseigner (décrets et circulaires non parus ...)

Déjà en grande difficulté du fait de la contraction drastique des effectifs imposée par les gouvernements successifs, les CARSAT et les services liquidateurs des retraites seront en septembre dans une situation explosive. En effet tous les dossiers des assurés dont le point de départ à la retraite se situe à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2023 sont actuellement bloqués et n'ont pas commencé à être étudiés, et cela à la veille des congés d'été.

L'UCR FO dénonce le projet de carte unique remplaçant la carte vitale et la carte d'identité nationale.

C'est le salariat, le chômage etc. qui ouvrent droit à la Sécurité sociale et non la nationalité.

Après, entre autres, le prélèvement à la source de l'impôt visant la fusion entre l'impôt, la CSG, les cotisations, ce nouveau projet s'inscrit dans l'objectif d'étatisation de la sécurité sociale.

En incluant le budget de la Sécu dans celui de l'Etat, c'est ce dernier qui fera, par exemple, les choix d'affectation des dépenses entre la protection sociale et les crédits militaires.

Nous défendons la Sécurité sociale, son indépendance et exigeons le rétablissement de toutes ses prérogatives.

### **Proposition de loi relative à la société du bien vieillir**

L'UCR FO a pris connaissance de la proposition de loi « portant mesures pour bâtir la société du bien vieillir en France » présentée par les groupes parlementaires Renaissance et Horizon.

Pour le Comité exécutif, cette proposition de loi relève de la provocation : en effet, comment oser expliquer que « *bien vieillir en France, c'est vivre plus longtemps en bonne santé* » alors que le recul de l'âge de départ en retraite de 2 ans va aboutir à augmenter de façon considérable le nombre de personnes en invalidité, en arrêt maladie, en accident du travail ou en maladie professionnelle dans une situation où l'espérance de vie en bonne santé dans notre pays est en recul.

Au lieu de créer les EHPAD publics indispensables pour accueillir dans les meilleures conditions possibles les personnes âgées dépendantes, au lieu de prendre les dispositions pour embaucher, selon plusieurs rapports, les 240 000 professionnels dont les EHPAD ont besoin pour garantir un taux d'encadrement acceptable, au lieu de revaloriser les salaires et d'améliorer les conditions de travail des personnels, aussi bien dans les EHPAD que pour le maintien à domicile, la proposition de loi prône un « virage domiciliaire » alors que le secteur de l'accompagnement des personnes âgées à domicile est déjà asphyxié et qu'il faudrait créer au bas mot 100 000 nouveaux emplois pour répondre aux demandes.

Aussi, plus que jamais, l'UCR FO revendique

Un agent par résident dans les EHPAD.

La construction en nombre d'EHPAD publics pour faire face aux besoins liés au vieillissement de la population.

La création de 100 000 postes pour tous les services d'aide à domicile et une amélioration de leur rémunération, de leur formation et de leurs conditions de travail pour permettre une prise en charge répondant aux besoins.

La suppression du Reste à Charge pour les personnes concernées en EHPAD ou à domicile.

Le Comité exécutif se félicite du communiqué commun des 9 organisations de retraités qui entendent prendre toutes leurs responsabilités pour œuvrer à l'unité la plus large permettant de faire aboutir ces revendications.

### **Protection sociale complémentaire**

Le Comité exécutif de l'UCR FO rappelle que, contrairement à la Sécurité sociale qui est un « monopole solidaire obligatoire », les complémentaires s'inscrivent dans un système de marché concurrentiel. Cette concurrence est aggravée du fait que les mutuelles classiques, en matière de réglementation, sont mises, par les règles « de solvabilité 2 », sur un même plan que les assurances et les institutions de prévoyance.

Le Comité exécutif constate que la solidarité intergénérationnelle est de plus en plus souvent mise à mal puisqu'aujourd'hui la quasi-totalité des complémentaires pratiquent des tarifs variant en fonction de l'âge.

C'est la raison pour laquelle l'UCR FO continuera à agir pour que soit rétabli le 100% Sécu.

En attendant, l'UCR FO invite les retraités à la plus grande vigilance au moment de choisir une complémentaire santé. A cet effet il les invite à se procurer la brochure « Complémentaire Santé : laquelle choisir ? » éditée par FORCE OUVRIERE.

### Développement de l'UCR FO

Le Comité exécutif rappelle que conformément à l'article 3 ter des statuts confédéraux, « l'UCR FO a vocation, au travers de leurs structures respectives, locales, départementales, nationales, fédérales, de rassembler tous les retraités et préretraités des secteurs privé, public et nationalisé. »

Pour le Comité Exécutif, rester syndiqué lorsqu'on est retraité, c'est reconnaître que la retraite est la continuation du salaire et que c'est au sein de l'organisation syndicale que la solidarité intergénérationnelle entre actifs et retraités peut pleinement s'exprimer.

Dans ces conditions, le Comité exécutif estime que tout doit être mis en œuvre pour préserver cette solidarité en permettant aux retraités d'occuper toute leur place mais rien que leur place au sein de la Confédération Générale du Travail FORCE OUVRIERE.

Le Comité exécutif de l'UCR FO invite donc toutes les structures (UDR et sections fédérales) à prendre toutes les dispositions nécessaires pour permettre aux adhérents FORCE OUVRIERE de rester dans l'organisation le moment de la retraite venu. Retraité un jour, Syndiqué toujours !

Aussi, le Comité Exécutif se félicite de la proposition du secrétaire général de la Confédération de réunir un groupe de travail chargé de faire l'état des lieux et de réfléchir aux améliorations qui pourraient être apportées en termes d'organisation dans l'intérêt de FORCE OUVRIERE.

Unanimité



## Echos du Bureau National du 14 juin 2023

Le Bureau national de la Section fédérale des retraités s'est réuni le 14 juin à la Fédération en présence de Philippe Herbeck, notre Secrétaire général.

● **La mobilisation contre la réforme des retraites** a été longuement discutée : durant 5 mois, avec des manifestations record (plus qu'en 1995), organisées dans de nombreuses villes moyennes et petites, bien au-delà des grandes métropoles (situation inédite), une forte participation de salariés du privé. La grève n'a cependant pas été continue et l'économie n'a pas été bloquée, même si de nombreux secteurs ont été en grève.

● Philippe Herbeck a donné des informations préoccupantes sur « **la vente à la découpe de la SNCF** » en cours :

- Fret : le gouvernement prétexte l'enquête de l'UE sur les subventions pour engager l'éclatement de Fret sncf, avec des décisions scandaleuses (2 filiales de droit privé, lourd bilan social avec les suppressions de postes (500 dans un premier temps), interdiction de se placer sur le marché pendant 10 ans, transfert obligatoire du personnel lequel sera considéré sinon comme démissionnaire etc)

- Mises en concurrence en cours des lignes TER

- La création d'un GIE au 01/01/2024 des Centres de services partagés (Agence famille ...)  
(départ de 3177 cheminots de la SNCF)

- La Police Ferroviaire serait aussi en ligne de mire, après les JO

● **La fiscalisation des FC** au 1er janvier 2024.

Le document d'information de la SNCF prévoit une compensation pour les actifs, mais ne parle pas des retraités .... La question de la forfaitisation pose aussi un problème.

→ INFORMATION intervenue le lendemain du BN : Mr Jaubert (DRH) a informé notre Secrétaire général Philippe Herbeck que la convention UTP- Urssaf ne prévoit **aucune mesure de fiscalisation des FC pour les retraités**.

● Financement de notre Caisse de retraite : nous regarderons de près la Loi de financement de la SS 2024 pour vérifier la continuité de la contribution d'équilibre de l'Etat.

● Une plaquette d'invitation futurs retraités à rejoindre les sections des retraités. Il va être envoyé aux secrétaires de syndicat

● Louis Botella et Jean Louis Ponnvoy ont présenté l'état de leurs travaux pour l'édition du Tome 4 de l'histoire de la fédération et de ses militants (1987-2000) -.

Ils ont aussi informé le BN des profonds changements dans la gestion du « dictionnaire Maitron du mouvement ouvrier » avec le CNRS. La Fédération suit cette affaire avec la confédération.

L'apéro et un repas en commun ont permis de poursuivre les discussions.

## Un peu d'histoire :

### La dure grève de décembre 1986 et janvier 1987 (2ème partie, suite du n° 77)

Le 26 décembre, négligeant toujours les appels de certaines organisations syndicales dont ceux de Force ouvrière, le directeur général de la SNCF, s'adressant à la télévision (Antenne 2) aux cheminots, leur demande de reprendre rapidement le travail et s'engage à reprendre le dialogue. FO se déclare prête à négocier mais refuse tout préalable.

Le mercredi 31 décembre, M. François Lavondès, le médiateur désigné par le gouvernement la veille, reçoit à 10 heures 30, une délégation de Force ouvrière. Les événements se précipitent quelque peu. A 13 heures, sur TF 1, Jean-Jacques Carmentran, le secrétaire général de la Fédération FO des cheminots, « *exprime ses sentiments sur l'aspect positif qu'il a perçu dans les propos du médiateur, concernant le projet de grille salariale.* » Vers minuit, toujours le 31 décembre, le médiateur annonce le retrait du projet de grille salariale.

Le 2 janvier 1987, la CGT appelle à une extension du mouvement à l'ensemble du secteur public et nationalisé, voire à d'autres (métallurgie, spectacles...). Quant à FO, elle demande, le 2 janvier également, à ses responsables locaux d'intervenir « *pour exiger le recours au vote à bulletin secret lors des assemblées générales de grévistes...* ». Début janvier 1987, 90 des 94 dépôts ferroviaires sont en grève. Quelque 90% du personnel roulant et 70% des sédentaires cessent le travail. Des usagers bloqués loin de chez eux sont même logés par la SNCF dans des trains restés à quai.

Le mardi 6 janvier, « Le Quotidien de Paris » titre sa première page par « *Un sale mardi* ». Avec la poursuite de la grève à la SNCF malgré quelques signes de reprise, arrêt de travail à la RATP et mouvement à l'EGF (Electricité et gaz de France) avec des coupures de courant possibles...

Le climat se tend encore le jeudi 8 janvier sur le front des grèves : durcissement à l'EGF et à la RATP, poursuite du mouvement à la SNCF (malgré l'effondrement du nombre de grévistes : 40% le jeudi 8 contre 70% le lundi 5), conflit minoritaire aux PTT...

La direction décide alors d'inviter les organisations syndicales à une table ronde en vue d'aborder le plus sereinement possible le contentieux existant. Cependant ces négociations portent seulement sur l'amélioration des conditions de travail la nuit, sur la rénovation des foyers d'accueil pour les agents roulants. Naturellement ce sont des dossiers importants. Mais pour Jean-Jacques Carmentran, secrétaire général de la Fédération FO, il est absolument nécessaire d'ouvrir des négociations salariales. Il a dénoncé une situation qui s'est aggravée (« Le Rail Syndicaliste » - janvier 1987) : « *Le niveau des rémunérations à la SNCF ne cesse de se dégrader. Depuis 1985 aucun engagement n'a été pris permettant une amélioration. Ce n'est pas le cadre strict du 1,7% en niveau fixé par le Gouvernement pour 1987 qui permettra une éclaircie. D'ailleurs l'indice officiel des prix publié par l'INSEE pour les 4 premiers mois de l'année atteignaient déjà 1,7% au 30 avril* ».

Par ailleurs, les coupures de courant de plus en plus nombreuses à EDF entraînent de vives réactions de certains artisans ou petits entrepreneurs qui occupent des locaux de ce service public. Ces grèves deviennent de plus en plus impopulaires au sein de la population, gênée par une circulation ferroviaire plus ou moins irrégulière, par le mauvais temps et le froid.

Progressivement, les cheminots reprennent le travail ; il en est de même pour les électriciens et gaziers.



Lors de sa réunion, les 20 et 21 janvier 1987, le comité confédéral national (CCN) de FO "*rappelle - en réponse aux critiques formulées à l'encontre du mouvement syndical - que Force ouvrière, depuis des années, met en garde les gouvernements et les organisations patronales contre les risques de conflits sociaux. Ceux qui ont éclaté en décembre résultent de la mise en cause, de fait, de la liberté de négociation des salaires et des conditions de travail. Cette situation est la conséquence du rigorisme des politiques économiques appliquées par les gouvernements successifs, à partir de juin 1982, et aggravées depuis.*

*Le CCN dénonce tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre, rêvent d'affaiblir, ou de contourner, le mouvement syndical en substituant aux pratiques traditionnelles de la négociation collective, d'autres formes de relations sociales, que ce soit au plan général ou à celui de l'entreprise.*

*Le CCN condamne les initiatives visant à dresser les catégories de salariés les uns contre les autres. Les campagnes en cours tendant à mobiliser les usagers contre les syndicats ou à opposer les salariés du privé à ceux des secteurs publics et nationalisés, sont des démarches irresponsables et dangereuses pour la démocratie.*

*Il rappelle que le droit de grève est inscrit dans la Constitution. La CGT-FO exprime son total désaccord avec ceux qui voudraient mettre en œuvre, à travers la loi, des restrictions à ce droit fondamental en démocratie. Il rappelle son opposition constante à toute procédure d'arbitrage obligatoire..." (Le Rail syndicaliste mars-avril 1987).*

La conclusion de cet article, nous l'empruntons à Georges Ribeill : "*Ce mouvement, le plus long enregistré durant ses cinquante années d'existence par la SNCF - mais non pas le plus intensif, malgré 600.000 journées perdues - a touché à son apogée un cheminot sur 3 dont 4 agents de conduite sur 5 et 3 agents des trains sur 4.*"\*

\*in « À la croisée des crises économiques et sociale, le syndicalisme cheminot français (1970-1988) - Colloque « La crise des syndicats en Europe occidentale ».

SOURCES : Force ouvrière chez les cheminots, tome 3 : De 1970 à la fin des années 1980—Wikipédia.

Louis Botella, Gonzalo San Geroteo et Jean-Louis Ponnavey

## Les sections se réunissent

### RENNES

Daniel Vigour avait invité les retraités bretons à se réunir le 20 juin au local de l'UD 35. Plusieurs s'étaient excusés (le mois de juin est propice aux escapades pour les retraités ...).



Gérard a relaté les sujets abordés au BN du 14 juin, auquel participait Daniel.

Bien entendu la mobilisation contre la réforme des retraites a fait l'objet d'une longue discussion. Les conséquences du refus gouvernemental de tenir compte de la mobilisation, inédite, ont été au centre de la discussion.

Daniel a évoqué une éventuelle sortie retraités national en Bretagne. Il en sera discuté par le secrétariat retraités. La liste d'envoi

postal de *La Lettre aux retraités* va être mise à jour

Nous avons « comme de bien entendu ... » poursuivi par l'apéro et le repas.

### DIJON

Le 28 juin les retraités de Dijon se sont retrouvés pour leur assemblée annuelle. Après un hommage aux disparus de l'année, Jean Louis Ponnavey a dressé un bilan de la situation des retraités : l'inflation a été au cœur de la discussion (30% de perte de pouvoir d'achat depuis 2000!) ainsi qu'évidemment la mobilisation contre la réforme des retraites ! La lutte est toujours d'actualité !

Autre sujet de mécontentement: la dématérialisation à outrance qui complique la vie des plus anciens : les facilités de circulation des chemins, mais aussi les impôts avec la déclaration des biens immobiliers.

Il a été souligné l'importance de l'information pour les adhérents, Lettre aux Retraités, Lettre de l'UCR.

La réunion s'est terminée sur l'importance de garder le lien avec les camarades les plus anciens ainsi qu'intégrer les nouveaux retraités à nos activités.

Un repas au restaurant à conclu ces retrouvailles.



### Agenda

**Bureau fédéral : 6 et 7 juillet**

**Bureau national des retraités : 30 novembre**

**Conseil National : 7 décembre**